

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

Objet de délibération :
Affectation des résultats de l'exercice
2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du conseil syndical

Séance du 02 avril 2024 à 18h00

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, président, sont présents 48 délégués sur 82, convoqués le 26 mars 2024.

Etaients présents :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Estelle BARBARIN, Danielle BERRODIER, Béatrice DALMAZ, Eliane NAMBOTIN, Valérie PERRACHON, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Marie-Françoise VIGNOLLET, Claire ANDRÉ, Valérie BERNARD, Rita ERIGONI, Messieurs Vincent MANCUSO, Lionel MANOS, Christian LIMOUSIN, Guy CAGNIN, Emmanuel GINET, Daniel MARTIN, Alexandre NANCHI, Patrice MARTIN, Pascal PAIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Gilbert BOUCHON, Fabrice VENET, Julien BELLAND, Pascal VETTARD, Eric ELIE, Jean-Luc VIBERT, Gilberto GRECO, Alain TÊTU, Giuliano D'ANDREA, Gilles CELLARD, Denis SOUCHON.

CC de la Côtière à Montluel : Mesdames Catherine FRANGIONE, Sylvie OBADIA, Messieurs Clément BOYER, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Bernard LAVIRE.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames Anne BOLLACHE, Myriam FANGET, Jacqueline PIPERINI, Messieurs Cyrille DUMOULIN, Eloi PONS et Eric TEYSSIER.

CC Miribel et Plateau : Mesdames Christine FRANCOIS, Valérie POMMAZ, Messieurs Joël AUBERNON, Jean-Pierre GAITET et Pierre GOUBET.

Ont donné pouvoir et ont voté :

- Jean-Michel BOULMÉ à Anne BOLLACHE (CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon)
- Jean-Alex PELLETIER à Françoise VEYSSET-RABILLOUD (CC Plaine de l'Ain)

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Françoise GARIBIAN, Céline AGUERSIF, Véronique CORNA, Messieurs Joël BRUNET, Christian de BOISSIEU, Daniel FABRE, Patrice FREY, Marc JANODY, Eric BEAUFORT, Gabriel FOURNIER, Jean MARCELLI, Jean-Marc DUSSARRAT, Thierry LADREYTT, Jean-François BONIN, Gaël ALLAIN et Jean-Michel MASSON.

CC de la Côtière à Montluel : Mesdames Anne FABIANO et Andrée RACCURT, Monsieur Philippe POIRSON.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Messieurs Pierre BELY et Christian BATAILLY.

CC Miribel et Plateau : Monsieur Xavier DELOCHE.

Est élue secrétaire de séance : Mme Anne BOLLACHE (C.C. Rives de l'Ain Pays du Cerdon)

Monsieur le Président soumet au Conseil syndical le rapport suivant :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, ce jour,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un résultat d'exercice à la section de fonctionnement excédentaire de 29 062,59 €

- Un résultat d'exercice à la section d'investissement excédentaire de 1 961,51 €

A ces résultats d'exercice 2023 sont reportés les résultats de clôture 2022 qui sont, pour mémoire :

- A la section de fonctionnement, un excédent de 33 017,36 €
- A la section d'investissement, un excédent de 46 697,09 €

Les résultats de clôture 2023 s'élèvent donc à :

- pour la section de fonctionnement,62 079,95 €
- pour la section d'investissement,48 658,60 €

Entendu l'exposé suivant, il est demandé au conseil syndical de bien vouloir affecter les résultats de la manière suivante :

- **62 079,95 € répartis comme suit :**
 - **en excédent de fonctionnement (R002), pour la somme de 40 079,95 €,**
 - **et au compte 1068, pour la somme de 22 000,00 €**
- **48 658,60 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.**

Le Conseil syndical,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 62 079,95 € et un excédent d'investissement de 48 658,60 €,

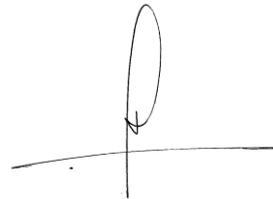
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

- **62 079,95 € répartis comme suit :**
 - **en excédent de fonctionnement (R002), pour la somme de 40 079,95 €,**
 - **et au compte 1068, pour la somme de 22 000,00 €**
- **48 658,60 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.**

Le Président,



Alexandre NANCHI

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme

Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le

Affichée le